



Pension alimentaire, ajustement rétroactif

Par **caullery_old**, le **15/11/2007** à **00:44**

Je paie une pension alimentaire pour mes enfants, à mon ex concubine, une nouvelle décision de justice vient de baisser le montant, rétroactivement (depuis 2 ans), c'est donc maintenant madame qui est en dette vis à vis de moi.

Puis-je déduire une partie de la nouvelle pension, jusqu'au remboursement integral de cette créance, sans risque de poursuite ?

Merci.